

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 26 juin 2014 fixant la composition du jury du concours professionnel d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2<sup>e</sup> classe – session 2014**

NOR : INTA1415129A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2013-422 du 22 mai 2013 portant statut particulier du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière;

Vu l'arrêté du 15 juin 1993 relatif au concours sur épreuves professionnelles en vue de la promotion des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 3<sup>e</sup> en 2<sup>e</sup> classe;

Vu l'arrêté du 31 mars 2014 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture de concours pour le recrutement d'inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière de 2<sup>e</sup> classe;

Sur la proposition du secrétaire général,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

M. Jean-Louis MONET, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, est nommé président du jury du concours professionnel d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2<sup>e</sup> classe organisé au titre de l'année 2014.

Article 2

Mme Gwendoline ROUZIERE, attachée principale d'administration de l'État est nommée vice-présidente.

Article 3

Sont désignés en qualité de membres du jury:

M. Morad BOUKRA, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière;

M. Frédéric DEHEUNYNCK, délégué au permis de conduire et à la sécurité routière;

M. Guillaume LABRIT, délégué principal au permis de conduire et à la sécurité routière;

Mme Dominique LANCHEC, déléguée principale au permis de conduire et à la sécurité routière;

Mme Hélène LE ROC'H, déléguée au permis de conduire et à la sécurité routière;

Mme Amandine ROPION, déléguée au permis de conduire et à la sécurité routière;

Mme Anne-Laure TRAFEH, déléguée au permis de conduire et à la sécurité routière.

Article 4

En cas d'empêchement du président, la présidence des travaux du jury sera assurée par Mme Gwendoline ROUZIERE.

Article 5

Le secrétaire général du ministère de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 26 juin 2014.

Pour le ministre et par délégation :

*La sous-directrice du recrutement  
et de la formation,*

I. CHAUVENET-FORIN